



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer de la tenue d'une consultation publique dans le cadre de l'adoption du prochain règlement :

[Projet de règlement omnibus en urbanisme venant modifier le zonage de certaines zones et les modalités entourant la coupe d'arbres et la possession d'une remorque comme lieu d'entreposage sur une propriété privée \(adopté en première lecture à l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2023\)](#)

Cette assemblée publique se tiendra le lundi 30 janvier 2023 à 19 h 00 en présentiel dans la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville, situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphane.

Lors de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre fonctionnaire désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également toutes personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté ici en cliquant sur l'hyperlien plus haut ou en personne au bureau municipal en se présentant sur les heures d'ouverture.

DONNE à Saint-Épiphane, ce vingtième (20^e) jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce vingtième (20^e) jour du mois de janvier de l’an deux mille vingt-trois (2023).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier